

## Extrait du registre des DÉCISIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

PAGE: 1/2

NUMÉRO DE DÉCISION : DCB-20221115-04

Nombre de membres

en exercice: 13

présents: 11

pouvoirs: 1

votants: 12

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à 14 heures, Le Bureau de la Communauté de communes Sèvre & Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-Bottereau,

sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,

Date de la convocation: 9 novembre 2022

**Présents :** C. Braud, A. Choblet, Jm. Jounier, E. Rivery, A. Arraitz, P. Evin, C. Richard, Jm. Poupelin, T. Agasse, C. Garcia-Senotier, Jp. Marchais.

Absents excusés ayant donné pouvoir: X. RINEAU (pouvoir donné à JM. JOUNIER)

Absents excusés: J. MARCHAIS

Est nommée secrétaire de séance : Alain ARRAITZ

Objet : Projet Culturel de Territoire : convention de partenariat Musée Mobile.

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de communes Sèvre & Loire – CCSL participe au financement de l'accueil du MuMo, Musée Mobil, à destination des établissements scolaires, extrascolaires et aux habitants de la CCSL. Cette action est inscrite et financée dans le cadre du Projet Culturel de Territoire.

L'objectif de cette action culturelle est de permettre aux élèves du territoire de la CCSL de pouvoir accéder à l'exposition « BATTRE LA MESURE », proposée par le Fond Régional d'Art Contemporain – Des Pays de la Loire et de participer à des ateliers autour de l'art contemporain, animés par les médiateurs du MuMo.

Le service Projet Culturel de Territoire, en tant que maître d'ouvrage, prend en charge les dépenses liées à ce projet et sollicite les participations financières auprès des différents partenaires :

- La commune de Divatte-sur-Loire;
- La commune de Le Landreau :
- Le Conseil Départemental 44;
- La DRAC Pays de la Loire.

Natures	Dépenses	Colonne1	Recettes
Participation au Mumo	2 0000 €	Département	1 140 €
Hébergement pour 2 personnes 4 jours	560€	DRAC	1 140 €
Repas (5 x 6 repas)	600€	CCSL / PCT	1 680 €
Communication Portes ouvertes	400 €	Communes participantes	600€
Transport	1 000 €		
TOTAL	4 560 €		4 560 €

La présente convention est établie entre la Communauté de communes Sèvre & Loire, la Commune de Divatte-sur-Loire, la Commune de Le Landreau et l'Association Les Amis du MuMo.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Sèvre&Loire en date du 6 juillet 2020, portant délégation d'attribution au Bureau communautaire pour « passer les conventions dont les engagements financiers de l'intercommunalité sont inférieurs à 50 000€ HT »,

Considérant que la Communauté de communes Sèvre & Loire est dotée de la compétence Culture et œuvre en matière d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire,

Considérant la nécessité de conventionner pour définir les modalités d'application du partenariat dans le cadre de la venue du Musée Mobile - MuMO, pour inscrire le projet et les financements inhérents au programme opérationnel,

Considérant le projet d'avenant annexé à la présente Décision,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

## Le Bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention de partenariat et de financement entre la Communauté de communes Sèvre & Loire, l'association Les Amis du MuMo, la Commune de Divatte-sur-Loire et la Commune de Le Landreau relative à l'accueil du MuMo sur le Territoire;
- AUTORISE Madame la Présidente ou M. le Vice-Président en charge de la culture à signer les conventions;

Fait à VALLET, 15/11/2022

La Présidente,

**Christelle BRAUD** 

Mise en ligne le

2 2 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture 044-200067866-20221115-DCB-20221115-04-AR Date de réception préfecture : 22/11/2022